

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2011

DCM N° 11-10-27

Objet : Financement d'un Appel à Projets

Rapporteur : M. BELHADDAD, Adjoint au Maire

Financement de l'Appel à Projets au titre de la saison 2011/2012 :

Dans le cadre de sa politique en matière sportive, la Ville a lancé un Appel à Projets en direction des clubs au titre de la saison 2011/2012. Cette action s'inscrit dans une volonté de la municipalité d'inciter les clubs sportifs à travailler ensemble et à partager leur savoir-faire. Elle a pour but de promouvoir les projets innovants initiés par les clubs, de susciter une mobilisation des acteurs du sport et de les accompagner dans des démarches solidaires et citoyennes qui s'inscrivent dans les orientations majeures définies par la Ville.

Lancé lors des Universités du Sport du 18 juin 2011, à l'issue d'un cycle de préparation et d'écoute des clubs messins réalisé au cours des « Mardis de Mai », ce nouveau dispositif est destiné à favoriser le développement de projets vecteurs de cohésion et d'intégration.

Le partenariat entre la Ville et les clubs sera contractualisé par la signature d'une convention annuelle spécifique (ou d'un avenant pour les clubs déjà conventionnés). Ces conventions auront pour objectifs de définir d'une part, le cadre général du projet présenté par le club, et d'autre part, la subvention municipale.

L'engagement financier de la Ville peut varier en fonction de la nature, de la qualité et des besoins d'accompagnement financier de chaque projet, dans la limite maximale de 4 000 €; cet engagement est en outre réservé au soutien d'actions sportives novatrices ou pour le développement d'actions visant à renforcer le lien social et la solidarité. Ces projets devront avoir un réel impact sur les publics visés et porter sur les thématiques suivantes :

- Développement du sport chez les jeunes ;
- Promotion du sport dans les quartiers ;
- Accès au sport pour les publics handicapés ;

- Féminisation du sport dans tous les domaines (joueuses, encadrement, dirigeants, corps arbitral, dans les instances de décision comme les commissions) ;
- Lutte contre la violence et développement d'actions citoyennes ;
- Sport / Santé ;
- Sport / Solidarité ;
- Amélioration de la qualité d'encadrement ;
- Renforcement de la formation des jeunes ;

Une enveloppe est prévue dans le cadre du budget 2011 pour financer cette opération.

Afin de permettre la mise en place des projets, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 25 725 € au bénéfice de 13 clubs sportifs, pour un total de 17 projets retenus.

Aides au démarrage au titre de la saison sportive 2011/2012 :

Enfin, pour permettre au Hockey Club de Metz de débiter la saison 2011/2012 dans les meilleures conditions, la Commission des Sports propose d'allouer une subvention au titre d'aide au démarrage pour un montant total de 8 000 €. Cette aide sera déduite de la subvention de fonctionnement qui leur sera attribuée ultérieurement pour la saison sportive 2011/2012.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les commissions compétentes entendues,

VU les projets présentés et portés par les clubs

CONSIDERANT que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale et répondent aux critères du dispositif Appel à projets

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 33 725 € :

Financement de l'Appel à Projets au titre de la saison 2011/2012 :

- APM Football 2 000 €
(Promotion du sport et sensibilisation à l'encadrement pour les jeunes des quartiers)

- AS Pouilly Metz (Projet éco-sportif : 1 000 €) (Promotion de la pratique du volley-ball dans les quartiers messins : 1 000 €)	2 000 €
- Athlétisme Metz Métropole (Féminisation du sport et lutte contre le cancer du sein « La Messine »)	2 000 €
- Boxing Club de Metz (Lutte contre la violence et développement d'actions citoyennes)	1 000 €
- Hockey Club de Metz (Développement du sport chez les jeunes : 2 000 €) (Renforcement de la formation des jeunes et de l'encadrement du club : 2 000 €)	4 000 €
- Metz Fischer Echecs (Féminisation des échecs : 500 €) (Promotion et diffusion des échecs en milieu scolaire : 500 €)	1 000 €
- Metz Handball (Création de l'école des cadres au service de la formation des jeunes)	1 525 €
- Metz Tennis de Table (Promotion du tennis de table pour les jeunes des quartiers messins)	2 000 €
- Metz Triathlon (Sport/Santé : projet SAPHYR)	1 500 €
- Régates Messines (Promotion et diffusion de la discipline en milieu scolaire : 1 200 €) (Promotion du handisport au sein du club : 1 000 €)	2 200 €
- RS Magny (Développement du football chez les jeunes en milieu scolaire)	3 000 €
- Société de Natation de Metz (Sport/santé : projet SAPHYR)	1 500 €
- UL Plantières (Féminisation du football)	2 000 €

Aides au démarrage au titre de la saison sportive 2011/2012 :

- Hockey Club de Metz	8 000 €
-----------------------	---------

DE VERSER pour l'Appel à Projet, 75 % du montant de la subvention au démarrage du projet et le solde au moment de l'évaluation de l'opération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Jacques TRON,
Adjoint délégué

Service à l'origine de la DCM : Développement des pratiques sportives

Commissions : Sports et Finances

Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39

Absents : 16

Dont excusés : 15

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ